



## AVIS – PROMULGATION

Le 15 mars 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement sur des travaux d'aménagement d'une clôture près de l'avenue O'Neil dans l'Arrondissement des Rivières dans le cadre de l'application d'une entente entre la Ville et Les Immeubles Roussin Ltée aux fins de la mise en place de mesures de mitigation des nuisances reliées aux activités commerciales exercées à proximité du secteur résidentiel adjacent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1621, décrétant un emprunt de 75 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 26 avril 2010 et il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 28 avril 2010.

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

/hmd